

## Règles de vie du CEPIJE 14

L'équipe d'animation du CEPIJE 14 propose un accompagnement global des jeunes âgés de 15 à 30 ans.

L'équipe d'animation cherchera à poursuivre les objectifs suivants :

- accompagner chaque être vers l'affirmation d'une personnalité propre grâce aux apprentissages riches et variés ainsi que par le développement d'une pensée et d'un sens critique ;
- Inviter les jeunes à l'éveil, à l'ouverture au monde, aux cultures de l'humanité en encourageant toutes les formes d'expressions et entretenir ainsi le sens de l'émerveillement, le plaisir d'apprendre et la curiosité de l'esprit ;
- promouvoir le concept de responsabilité et d'engagement pour que les jeunes deviennent des acteurs avisés de demain. C'est à dire leur offrir la possibilité d'être reconnu, de pouvoir de participer et d'influer la société sur le plan économique, social et culturel.

### **MODALITES D'INSCRIPTION**

- **Modalités d'inscription**

**L'inscription est obligatoire pour chaque personne. Elle permet la participation aux actions et aux activités encadrées (sorties, ateliers, stages...). Certaines actions nécessiteront une participation (contrepartie ou financière) selon les modalités spécifiques à chaque action.**

Pièce à fournir lors de l'inscription : justificatif d'identité et de domicile pour les sorties.

La participation aux sorties pour les mineurs nécessitera **une autorisation parentale** précisant les conditions de l'activité. L'inscription aux activités s'effectuera auprès de l'équipe d'animation.

## **RÈGLES DE VIE**

A) Tout participant est tenu de respecter les règles suivantes dès l'inscription, lors de la participation aux actions, activités et/ou aux stages :

- Respect de toute personne, ce qui exclut toute violence physique et tout comportement dangereux et/ou verbalement agressif désobligeant, injurieux.
- Respect des locaux et du matériel qui exclut toute dégradation volontaire ou vol.
- Respect strict des consignes de sécurité.
- Respect des horaires des rendez-vous et des horaires des activités.

Il est important de noter que le jeune mineur relève de l'autorité et de la responsabilité de l'animateur et de l'accompagnateur au moment où ils sont ensemble durant le temps effectif de l'action, de l'activité.

## **MANQUEMENTS AU RÈGLEMENT**

En cas de comportement contraire aux règles de vie présentées ci-dessus, l'équipe d'animation se réserve le droit de prendre les mesures suivantes :

- Entretien avec les parents s'il est mineur et avertissement au participant.

Ou/et

- Exclusion ponctuelle de l'activité. Les parents seront immédiatement prévenus si le participant est mineur.

Ou/et

- Exclusion de l'ensemble des activités proposées et dans le cas échéant, à l'ensemble des activités de l'Association pour une période définie.
- Toute agression, manque de respect ou communication portant atteinte à l'association ou à un de ses membres pourra donner lieu à une poursuite judiciaire et à une radiation immédiate.

**En cas de dégradation volontaire, une plainte sera déposée, et une demande de remboursement sera faite.**

### **ACTIVITÉS**

Le présent règlement s'impose à tous les participants et à tous les bénévoles de l'association.

Les activités se déroulent sous la responsabilité des bénévoles, d'animateurs ou d'intervenants qui peuvent à tout moment exclure ou interdire l'accès à toute personne, participant, membre ne respectant pas les consignes, les comportements de sécurité en vigueur de l'Association.

Conformément à l'Article L.3622.1 du Code de santé publique, la pratique des activités sportives au sein de l'Association est subordonnée à la production par les participants, les membres d'un certificat médical attestant de leur bonne condition physique et de l'absence de contre-indication médicale à la pratique de l'activité concernée.

### **LOCAUX**

Les participants, les membres de l'Association s'engagent à se conformer aux règles et usages des locaux utilisés par l'Association telles que les consignes d'accès et d'utilisation des équipements, et à veiller à la bonne occupation des lieux. Ils s'engagent à avoir une tenue appropriée dans les locaux, qui soit adaptée en fonction de l'activité exercée.

Par ailleurs, il est interdit de fumer dans les locaux de l'Association ainsi que d'y introduire des boissons alcoolisées.

### **SAVOIR-VIVRE**

Toutes les actions, les activités de l'Association doivent se pratiquer dans un esprit d'ouverture, de générosité, de bénévolat, de tolérance et de respect mutuel. Tout comportement contraire aux valeurs et à l'éthique de l'Association pourra faire l'objet de poursuite.

### **CONFIDENTIALITÉ**

L'Association s'engage à respecter la charte de la Commission nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). Le fichier des membres, des participants ou des informations personnelles ne pourront être en aucun cas communiqué à quelconque personne ou organisme.

### **SOINS**

En cas d'urgence, à défaut de pouvoir faire intervenir la famille, l'équipe d'animation prendra toutes les mesures nécessaires (hospitalisation...) pour permettre les soins urgents.

La fiche sanitaire, remplie lors de la première inscription par les parents, précisera les allergies et les incompatibilités aux activités.

**OBJETS PERSONNELS**

L'association le CEPIJE 14 n'est pas responsable des détériorations et pertes intervenues lors des activités sur des objets personnels apportés par les participants.  
Les objets de valeur sont déconseillés.

**Le présent règlement a été présenté et expliqué aux parties concernées.**

***L'équipe d'animation***

*Date :*

*Signature :*

**Nous certifions avoir pris connaissance du présent règlement, des droits et obligations qui en découlent.**

<p><b><i>Le père, la mère, ou le tuteur (pour les mineurs)</i></b> <b>Nom, Prénom :</b></p> <p><i>Date :</i> <i>Signature (Précédée de la mention "Lu et Approuvé")</i></p>	<p><b>Le participant, le membre,</b> <b>Nom, Prénom :</b></p> <p><i>Date :</i> <i>Signature (Précédée de la mention "Lu et Approuvé")</i></p>
---	---